

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N° 49/2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à l'atelier à Bazainville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART

Date de la convocation : 17/07/2020

Date d'affichage : 17/07/2020

Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 36

32 Titulaires, 4 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 13

Nbre de votants : 49

A partir du point 1 :

Nbre de présents : 38

34 Titulaires, 4 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 13

Nbre de votants : 51

M. RAIMONDO, Mme LUCAS, M. NEDELLEC, M. MAILLIER, M. ROULAND, Mme LE ROUX, M. GEFFROY Fabrice, Mme HODIESNE, M. SETIAUX, Mme JEAN, M. TANCREDE, Mme SIWICK, M. GILARD, M. CADOT, M. RENAULD, M. BERTRAND, à partir du point 1, M. DUVAL Guy, M. TETART Mme BUON à partir du point 1, M. SERAY, Mme DEBLOIS CARON, M. COURTEAUD, M. BEAUMER, M. TONDU, délégués titulaires, M. LEMONNIER, délégué suppléant, M. DUVAL Georges, délégué titulaire, M. PELARD Nicolas, délégué suppléant, M. BARROSO, Mme LE CADRE TOUZEAU, M. MYOTTE, Mme COURTY, M. MARMIN, Mme LE GUILLOUS, délégués titulaires, M. PENVERN, délégué suppléant, M. RIVIERE Julien, M. LE BAIL, délégués titulaires, M. SAYAGH, délégué suppléant, M. PASDELOUP, délégué titulaire.

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. FEREDIE, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme LUCAS, déléguée titulaire
M. ANDRIN, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme SIWICK, déléguée titulaire
Mme MOULIN, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. CADOT, délégué titulaire
M. LEHMULLER, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme DEBLOIS CARON, déléguée titulaire
Mme GANGNEBIEN, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. SERAY, délégué titulaire,
M. VANHALST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme DEBLOIS CARON, déléguée titulaire
Mme DEBRAS, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. BEAUMER, délégué titulaire
M. VERPLAETSE, délégué titulaire, a donné pouvoir à M. BARROSO, délégué titulaire
Mme CHIRADE, déléguée titulaire, a donné pouvoir à Mme LE CADRE TOUZEAU, déléguée titulaire
M. EL FADL, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme COURTY, déléguée titulaire
M. RIVIERE Dominique, délégué titulaire, a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien, délégué titulaire
Mme TETART SALMON, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien, délégué titulaire
Mme ROUFFIGNAC, déléguée titulaire, a donné pouvoir à Mme JEAN, déléguée titulaire

OBJET : POINT 10.2 – BUDGET PRIMITIF 2020 : HOTEL PEPINIERES D'ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 modifiée,

VU l'article 257-1° du Code Générale des Impôts

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la covid-19

VU la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020,

VU l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie COVID-19,

VU l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19,

VU les statuts de la CC Pays Houdanais,

VU la compétence de développement économique de la CCPH,

VU sa délibération du 23 février 2005 décidant de créer un budget annexe pour l'Hôtel Pépinières d'Entreprises assujetti à la TVA,

VU sa délibération n°11/2020 du 25 juin 2020 décidant des ouvertures de crédits en section d'investissement 2020,

VU sa délibération n°9/2020 du 27 février 2020 actant de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020,

VU sa délibération n°13/2020 du 25 juin 2020 approuvant le compte administratif 2019,

VU sa délibération n°16/2020 du 25 juin 2020 décidant l'affectation des résultats 2019 ainsi que leur reprise et celles des reports 2019, au BP 2020,

VU l'arrêté du Président, en date du 17 juillet 2020, portant délégation générale de fonction et de signature à M. Rouland, 3^{ème} Vice-Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif 2020 de l'Hôtel Pépinières d'Entreprises, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	210 970,84 €	210 970,84 €
FONCTIONNEMENT	199 880 €	199 880 €

ARTICLE 2: DIT que le budget primitif 2020 de l'Hôtel Pépinières d'Entreprises a été voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 6/08/20
Publiée ou notifiée, le6/08/20.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

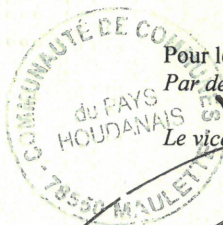
A Maulette, le 31 juillet 2020

Pour le Président empêché,

Par délégation,

Le vice-président

Pour le Président empêché
Par délégation,
Le vice-président



REPUBLIQUE FRANÇAISE

C.C. DU PAYS HOUDANAIS

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Communauté de Communes du Pays

Numéro SIRET : 24780055000037

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LONGNES

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.15 A1 - Présentation croisée par fonction

p.19 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

p.21 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.23 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.25 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

p.26 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.27 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.28 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.29 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.31 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

**I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET****1
B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	199 880,00	199 880,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	199 880,00	199 880,00
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	82 371,00	159 420,65

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	128 599,84	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 51 550,19

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	210 970,84	210 970,84
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	410 850,84	410 850,84
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	105 480,00	0,00	81 565,00	81 565,00	81 565,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 400,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		145 880,00	0,00	118 565,00	118 565,00	118 565,00
66	Charges financières	8 600,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		154 480,00	0,00	128 565,00	128 565,00	128 565,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	75 400,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	3 420,00		2 315,00	2 315,00	2 315,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		78 820,00		71 315,00	71 315,00	71 315,00
TOTAL		233 300,00	0,00	199 880,00	199 880,00	199 880,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

199 880,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 100,00	0,00	18 880,00	18 880,00	18 880,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	59 200,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	155 000,00	0,00	141 000,00	141 000,00	141 000,00
Total des recettes de gestion courante		233 300,00	0,00	199 880,00	199 880,00	199 880,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		233 300,00	0,00	199 880,00	199 880,00	199 880,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		233 300,00	0,00	199 880,00	199 880,00	199 880,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

199 880,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

71 315,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	156 963,30	128 062,88	650,00	650,00	128 712,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		163 963,30	128 062,88	6 650,00	6 650,00	134 712,88
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 111,00	536,96	75 721,00	75 721,00	76 257,96
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		58 111,00	536,96	75 721,00	75 721,00	76 257,96
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		222 074,30	128 599,84	82 371,00	82 371,00	210 970,84
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		222 074,30	128 599,84	82 371,00	82 371,00	210 970,84

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

210 970,84

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	131 403,51	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		131 403,51	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	69 818,78	0,00	78 610,26	78 610,26	78 610,26
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 500,00	0,00	9 495,39	9 495,39	9 495,39
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		74 318,78	0,00	88 105,65	88 105,65	88 105,65
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		205 722,29	0,00	88 105,65	88 105,65	88 105,65
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	75 400,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	3 420,00		2 315,00	2 315,00	2 315,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		78 820,00		71 315,00	71 315,00	71 315,00
TOTAL		284 542,29	0,00	159 420,65	159 420,65	159 420,65

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

51 550,19

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

210 970,84

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

71 315,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	81 565,00		81 565,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 000,00		37 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 315,00	2 315,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		69 000,00	69 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	128 565,00	71 315,00	199 880,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

199 880,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	76 257,96	0,00	76 257,96
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	6 000,00	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	128 712,88	0,00	128 712,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	210 970,84	0,00	210 970,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

210 970,84

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 880,00		18 880,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	40 000,00		40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	141 000,00	0,00	141 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		199 880,00	0,00	199 880,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

199 880,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	9 495,39	0,00	9 495,39
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		2 315,00	2 315,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		69 000,00	69 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		9 495,39	71 315,00	80 810,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

51 550,19

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

78 610,26

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

210 970,84

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	105 480,00	81 565,00	81 565,00
60611	Eau et assainissement	400,00	400,00	400,00
60612	Énergie - Électricité	12 500,00	13 500,00	13 500,00
60618	Autres fournitures non stockables	2 500,00	2 200,00	2 200,00
60623	Alimentation	150,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	80,00	30,00	30,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	400,00	700,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	250,00	150,00	150,00
611	Contrats de prestations de services		4 000,00	4 000,00
6135	Locations mobilières	1 250,00	1 320,00	1 320,00
61521	Terrains	2 300,00	1 500,00	1 500,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	32 000,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	8 300,00	2 500,00	2 500,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	2 300,00	2 200,00	2 200,00
6161	Assurance multirisques	1 300,00	1 400,00	1 400,00
6168	Autres primes d'assurance	50,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	150,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	400,00	0,00	0,00
6238	Divers	300,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	5 100,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 700,00	1 700,00
627	Services bancaires et assimilés		240,00	240,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 950,00	9 075,00	9 075,00
6288	Autres services extérieurs	6 000,00	350,00	350,00
63512	Taxes foncières	15 000,00	15 100,00	15 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 400,00	37 000,00	37 000,00
6331	Versement de transport	360,00	400,00	400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	110,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	400,00	400,00	400,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	80,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale	25 200,00	21 200,00	21 200,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		800,00	800,00
64118	Autres indemnités		3 800,00	3 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 250,00	3 300,00	3 300,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	6 900,00	6 800,00	6 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		145 880,00	118 565,00	118 565,00
66	Charges financières (b)	8 600,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 600,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		154 480,00	128 565,00	128 565,00
023	Virement à la section d'investissement	75 400,00	69 000,00	69 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	3 420,00	2 315,00	2 315,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 420,00	2 315,00	2 315,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		78 820,00	71 315,00	71 315,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio.		0,00	0,00

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES	BP 2020
---	----------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	78 820,00	71 315,00	71 315,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	233 300,00	199 880,00	199 880,00

	+
RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	199 880,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 100,00	18 880,00	18 880,00
70688	Autres prestations de services	19 100,00	18 880,00	18 880,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	59 200,00	40 000,00	40 000,00
74758	Autres groupements	59 200,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	155 000,00	141 000,00	141 000,00
752	Revenus des immeubles	115 000,00	100 000,00	100 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	40 000,00	41 000,00	41 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		233 300,00	199 880,00	199 880,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		233 300,00	199 880,00	199 880,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		233 300,00	199 880,00	199 880,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

199 880,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	7 000,00	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	7 000,00	5 600,00	5 600,00
2051	Concessions et droits similaires		400,00	400,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	156 963,30	650,00	650,00
21318	Autres bâtiments publics	155 963,30	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	600,00	600,00
2188	Autres immobilisations corporelles		50,00	50,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		163 963,30	6 650,00	6 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 111,00	75 721,00	75 721,00
1641	Emprunts en euros	53 521,00	65 521,00	65 521,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 590,00	10 200,00	10 200,00
Total des dépenses financières		58 111,00	75 721,00	75 721,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		222 074,30	82 371,00	82 371,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		222 074,30	82 371,00	82 371,00

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	128 599,84
-----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	210 970,84
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	131 403,51	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	131 403,51	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		131 403,51	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	69 818,78	78 610,26	78 610,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	69 818,78	78 610,26	78 610,26
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 500,00	9 495,39	9 495,39
Total des recettes financières		74 318,78	88 105,65	88 105,65
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		205 722,29	88 105,65	88 105,65
021	Virement de la section de fonctionnement	75 400,00	69 000,00	69 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	3 420,00	2 315,00	2 315,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	320,00	320,00	320,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 237,00	1 239,00	1 239,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	480,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	461,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	325,00	160,00	160,00
28188	Autres immobilisations corporelles	597,00	596,00	596,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		78 820,00	71 315,00	71 315,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		78 820,00	71 315,00	71 315,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		284 542,29	159 420,65	159 420,65

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	51 550,19
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	210 970,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES	BP 2020
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00	0,00 ^b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	IV
	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 371,00	82 371,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 650,00	6 650,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 371,00	82 371,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 599,84	128 599,84
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 970,84	210 970,84
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	147 610,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 810,39	159 420,65
RAR N-1 et reports	51 550,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 550,19
Total cumulé recettes d'investissement	199 160,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 810,39	210 970,84

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 880,00	199 880,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 880,00	199 880,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 880,00	199 880,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 880,00	199 880,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs normis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 970,84	210 970,84
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 970,84	210 970,84
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 257,96	76 257,96
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 521,00	65 521,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 736,96	10 736,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	5 600,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 712,88	128 712,88
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 062,88	128 062,88
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00

RECETTES

Total recettes d'investissement		198 160,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 810,39	210 970,84
Recettes réelles		130 160,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 495,39	139 655,84
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	51 550,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 550,19
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 550,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 550,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	78 610,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 610,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	78 610,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 610,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 495,39	9 495,39
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 315,00	71 315,00
Recettes d'ordre		69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 315,00	2 315,00
28135	Installations générales, agencements, aménagement des ct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320,00	320,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 239,00	1 239,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00	160,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596,00	596,00

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 880,00	199 880,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 565,00	128 565,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 565,00	81 565,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	30,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	150,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
81558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
8156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00
8161	Assurance multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00
8238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	300,00
8261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
8262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00
827	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	240,00
8283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 075,00	9 075,00
8288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	350,00
83512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 100,00	15 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00
6332	Collations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6336	Collations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 200,00	21 200,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	800,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Dépenses d'ordre	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 315,00	71 315,00
023	Virement à la section d'investissement	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
023	Virement à la section d'investissement	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 315,00	69 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 315,00	2 315,00
6611	Dotations aux amort. des Immos incorporelles et corpore	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 315,00	2 315,00

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 880,00	199 880,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 880,00	199 880,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 880,00	18 880,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 880,00	18 880,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
74758	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00	141 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	41 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	69 000,00	69 000,00
Dépenses de l'exercice	69 000,00	69 000,00
023 Virement à la section d'investissement	69 000,00	69 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
DEPENSES TOTALES (2)	130 880,00	130 880,00
Dépenses de l'exercice	130 880,00	130 880,00
011 Charges à caractère général	81 565,00	81 565,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	37 000,00	37 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 315,00	2 315,00
66 Charges financières	10 000,00	10 000,00
RECETTES TOTALES (2)	199 880,00	199 880,00
Recettes de l'exercice	199 880,00	199 880,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 880,00	18 880,00
74 Dotations, subventions et participations	40 000,00	40 000,00
75 Autres produits de gestion courante	141 000,00	141 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à la colonne 01-Non ventilables.

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
RECETTES TOTALES (2)	199 160,45	199 160,45
Racettes de l'exercice	147 610,26	147 610,26
Non affectées aux opérations	147 610,26	147 610,26
021 Virement de la section de fonctionnement	69 000,00	69 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	78 610,26	78 610,26
Restes à réaliser - reports	51 550,19	51 550,19
Non affectées aux opérations	51 550,19	51 550,19
001 Solde d'exécution de la section d'investis	51 550,19	51 550,19

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
DEPENSES TOTALES (2)	210 970,84	210 970,84
Dépenses de l'exercice	82 371,00	82 371,00
Non individualisées en opérations	82 371,00	82 371,00
16 Emprunts et dettes assimilées	75 721,00	75 721,00
20 Immobilisations incorporelles	6 000,00	6 000,00
21 Immobilisations corporelles	650,00	650,00
Restes à réaliser - reports	128 599,84	128 599,84
Non individualisées en opérations	128 599,84	128 599,84
16 Emprunts et dettes assimilées	536,96	536,96
21 Immobilisations corporelles	128 062,88	128 062,88
RECETTES TOTALES (2)	11 810,39	11 810,39
Recettes de l'exercice	11 810,39	11 810,39
Non affectées aux opérations	11 810,39	11 810,39
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	2 315,00	2 315,00
16 Emprunts et dettes assimilées	9 495,39	9 495,39

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
	IV
	A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 180 320,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 180 320,00									
85501090338	SCC CAISSE D'EPARGNE IDF NORD	24/09/2005		24/09/2006	475 000,00	R		2.32	2.07748		A	C	N	A-1
85501130148/AR	SCC CAISSE D'EPARGNE IDF NORD	09/08/2005		25/08/2006	450 000,00	V		3.37	3.88185		A	C	N	A-1
164418/8550114	SCC CAISSE D'EPARGNE IDF NORD	30/12/2005		05/07/2007	103 700,00	F		3.75	3.69263		A	C	N	A-1
85501171372/AR	SCC CAISSE D'EPARGNE IDF NORD	01/02/2007		05/01/2008	31 620,00	F		4.44	6.17599		A	C	N	A-1
00002086914	STE CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	26/12/2019		31/03/2020	120 000,00	F		0.7	0.7		T	C	O	A-1
Total général					1 180 320,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
85501090338		0,00		440 051,74					65 520,60	7 236,86	0,00	2 082,53
		0,00		440 051,74					65 520,60	7 236,86	0,00	2 082,53
85501130148/AR	N	0,00		142 500,00	5,67 R			2,07748	23 750,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00		135 000,00	5,68 V			3,68195	22 500,00	4 549,50	0,00	1 328,94
164418/8550114	N	0,00		36 285,00	6,50 F			3,69263	5 185,00	1 361,06	0,00	570,35
	N	0,00		6 256,74	2,00 F			6,17599	2 085,60	277,90	0,00	183,14
85501171372/AR	N	0,00		120 000,00	9,92 F			0,7	12 000,00	1 048,50	0,00	2,10
00002086914	N	0,00							65 520,60	7 236,86	0,00	2 082,53
Total général		0,00		440 051,74								

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés » et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.4
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	440 051,74					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			23/04/2007
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencement et aménagements de bâtiments	15	23/04/2007
Linéaire	Appareil de levage et ascenseurs	20	23/04/2007
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	23/04/2007
Linéaire	Camions et véhicules industriels	4	23/04/2007
Linéaire	Equipements de garages et ateliers	10	23/04/2007
Linéaire	Frais d'études	5	23/04/2007
Linéaire	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	23/04/2007
Linéaire	Installations de voirie	20	23/04/2007
Linéaire	Installations et appareils de chauffage	10	23/04/2007
Linéaire	Logiciels	2	23/04/2007
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	23/04/2007
Linéaire	Matériel informatique	2	23/04/2007
Linéaire	Matériels classiques	6	23/04/2007
Linéaire	Mobilier	10	23/04/2007
Linéaire	Plantations	15	23/04/2007
Linéaire	Voitures	5	23/04/2007

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		65 521,00	65 521,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		65 521,00	65 521,00
1641	Emprunts en euros	65 521,00	65 521,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	65 521,00	128 599,84	D001 0,00	194 120,84

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		71 315,00	III 71 315,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		71 315,00	71 315,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	320,00	320,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques.	1 239,00	1 239,00
28184	Mobilier	160,00	160,00
28188	Autres immobilisations corporelles	596,00	596,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	69 000,00	69 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	71 315,00	0,00	51 550,19	78 610,26	201 475,45

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 194 120,84
Ressources propres disponibles	IV 201 475,45
Solde	V = IV - II (6) + 7 354,61

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - HOTEL ET PEPINIERE D'ENTREPRISES		BP	2020
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	0	1	1	0	1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 8/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le Président,
A Maulette, le 30/07/2020
Le Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Maulette, le 30/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 56
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 51
VOTES : Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Jean-Marie TETART	
Josette JEAN	
Julien RIVIERE	
Sylvain ROULAND	
Bernadette COURTY	
Jean MYOTTE	
Michel CADOT	
Philippe ANDRIN	
Jean-Paul BARON	
Horacio BARROSO	
Stéphane BAZONNET	
Lionel BEAUMER	
Valéry BERTRAND	

PARVENU LE

6 AOUT 2020

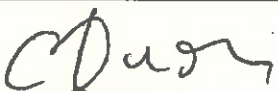
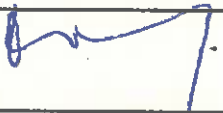
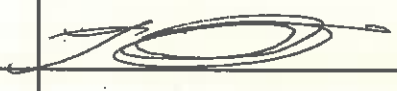
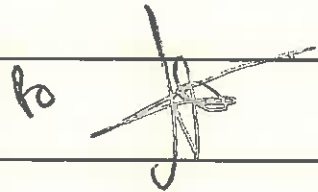
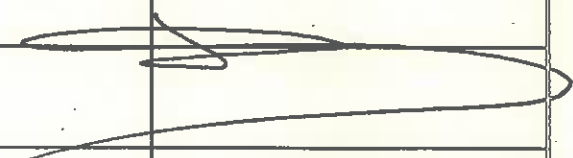
SOUS-PREFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

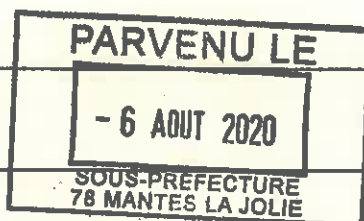
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Catherine BUON	
Christine CHIRADE	
Géraud COLLET	
Marc COURTEAUD	
Christine DEBLOIS CARON	
Anne DEBRAS	
Frédéric DE LA RUE	
Joël DURAND	
Georges DUVAL	
Guy DUVAL	
Josette ECHARD	
Philippe EL FADL	
Daniel FEREDIE	
Marie FLIS	
Jennifer GANGNEBIEN	
Fabrice GEFFROY	
Jean-Pierre GILARD	

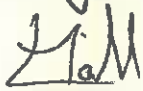
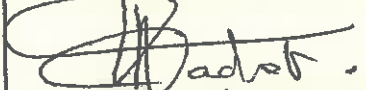
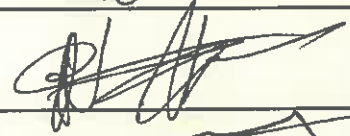
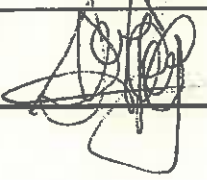


IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Bénédicte HODIESNE	
Patrice LE BAIL	
Angélique LE CADRE TOUZEAU	
Véronique LE GUILLOUS	
Jean-Pierre LEHMULLER	
Corine LE ROUX	
Pascale LUCAS	
Thierry MAILLIER	
Bruno MARMIN	
Odile MOULIN	
Jacques NEDELLEC	
Philippe PASDELOUP	
Guy PELARD	
Jean-Marc RAIMONDO	
Hervé RENAULD	
Dominique RIVIERE	
Jean-Claude ROBIN	

PARVENU LE

- 6 AOUT 2020

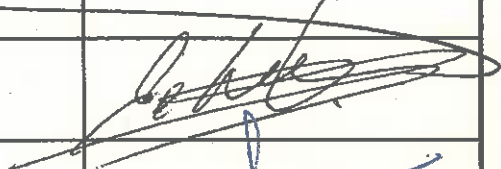
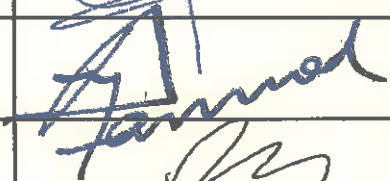
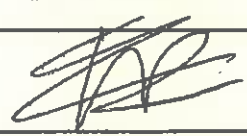
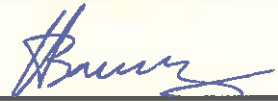
SOUS-PREFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Michèle ROUFFIGNAC	
Philippe SERAY	
Elie SETIAUX	
Ghislaine SIWICK	
Jean-René TANCREDE	
Valérie TETART SALMON	
Eric TONDU	
Damien VANHALST	
Jean-Michel VERPLAETSE	

PARVENU LE

- 6 AOUT 2020

SOUS-PRÉFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 4/08/20, et de la publication le 4/08/20

A Maulette, le 04/08/2020

Par délégation
Le Vice-Président